

- 1) Stage « orientation » du 20 novembre 2012
- 2) Rencontre avec F Bonneau, Président de la région Centre
- 3) Réunions syndicales dans les départements
- 4) Réunion académique copsy/dcio du 17 janvier
- 5) Actions dans les départements
- 6) Dates importantes
- 7) CAPA du 29 janvier
- 8) Contractuels

Documents joints : lettre fédérations de parents d'élèves, tract parents, lettre enseignants, lettre députés, lettre sénateurs, lettre Rectrice, Ministre, Dasen « ce à quoi je tiens dans mon métier de copsy »

### **1) Stage FSU du 20 octobre à Orléans : Loi 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie et ses conséquences. Orientation scolaire/orientation des adultes : des différences, des spécificités**

Ce stage a réuni 35 personnes : copsy, Dcio, enseignants et agents de pôle emploi. Il a permis de montrer la différence entre orientation scolaire et orientation des adultes.

**C Remermier du Snes-FSU** a rappelé les préconisations de l'OCDE qui sont de faire adhérer les salariés aux buts de l'entreprise : plus de taylorisme de 1<sup>ère</sup> génération (basée sur les gestes) mais un taylorisme de 2<sup>ème</sup> génération (basée sur l'esprit). Les buts de l'entreprise doivent se confondre avec ceux du salariés et inversement. (Cf Yves Clot et D Linhart). Mais les objectifs sont fixés indépendamment des salariés et de leurs aspirations.

Conséquences sur l'Ecole :

- valorisation de l'entreprise, de l'esprit d'entreprise ou d'entreprendre
- loi 2008 : livret de compétences : compétence à s'orienter tout au long de la vie. Il s'agit « d'équiper » les enfants de tout ce qui leur permettra de gérer au mieux ce qui va se présenter sur le marché du travail et de s'y adapter

La loi 2009, conséquence de l'accord national interprofessionnel (ANI), fait de l'orientation un instrument de gestion de l'emploi.

Au départ, l'EN n'était pas concernée par cette loi. C'est le Sénateur Carle qui a étendu le principe de la loi à la formation initiale (élèves et étudiants). Le principe est de rabattre l'orientation scolaire, élaboration complexe et progressive, à une question professionnelle et d'emploi.

La loi 2009 prévoit la mise en place d'un service public d'orientation et le droit à être informé et conseillé. La création d'un SPO alors qu'il existe des CIO, a pour principe l'établissement de normes de qualité définies par le Délégué Interministériel à l'Orientation avec la labellisation des services (en direction des scolaires et des adultes).

On passe alors d'un service public structuré (les CIO) avec des personnels ayant un statut au principe d'ouverture du même service à des structures qui peuvent demander à être labellisées.

C'est le Délégué Interministériel à l'Orientation qui définit la politique d'orientation. Toute structure peut obtenir le label et intervenir auprès de tous les publics. Cela pose la question des compétences et des garanties quant à la qualification et à la déontologie des différents personnels des différentes structures. C'est à un glissement du traitement de l'orientation scolaire du MEN vers le DIO auquel on

assiste. C'est le ministère du travail (Sapin) et le ministère de la Réforme de l'Etat qui pilotent désormais cette question.

Dans le cadre de la labellisation, le choix a été de placer les structures à égalité par les conventions locales.

L'idée à terme, est d'installer des espaces polyvalents et de faire du conseil hors sol : de façon ponctuelle et uniquement en fonction de la demande. Il n'y aura plus de travail de suivi et en amont (ou alors assuré par les enseignants).

La mise en place du SPO s'est faite à marche forcée et sans consultation des personnels.

Actuellement les régions sont très présentes et veulent récupérer un certain nombre de compétences et veulent gérer le SPO. C'est le Président de la Région Pays de Loire qui a proposé la double tutelle (Men et Région).

La Signature de 15 engagements entre Ayrault et ARF montre le souhait des Régions de maîtriser la chaîne Orientation/Formation/Emploi en leur confiant la carte des formations professionnelles et le SPO.

La formation générale serait toujours sous la responsabilité de l'EN alors que les formations professionnelles seraient de la responsabilité des Régions en lien avec les besoins économiques locaux. Le souci des régions n'est pas l'élévation du niveau de qualification : pour le Ministre du travail la priorité c'est l'accès à une 1<sup>ère</sup> qualification et développer l'apprentissage.

Cela aura pour conséquence la remise en cause de l'unité du système éducatif : on revient à avant Astier.

Le système devient un système tubulaire avec peu de passerelles entre les différents systèmes (général/technologique et professionnelle Bac pro/CAP). Comme les formations sont très connues socialement : les enfants de milieux modestes sont en majorité dans la voie Pro. Avant, avec les 1<sup>ères</sup> d'adaptation et le bac prof en 2 ans il y avait plus de possibilités d'orientation pour les BEP et les CAP.

On veut faire la démonstration que le système scolaire n'est plus apte à former et éloigne les jeunes de l'insertion, comparé à l'apprentissage. L'idée de la décentralisation de la formation professionnelle initiale, c'est que cela permettra aux Régions de « mixer » les publics (scolaires, apprentissage et adulte) et d'introduire la modularisation des formations en fonction des publics et des besoins des entreprises. A terme c'est l'existence des diplômes qui sera remis en cause. La question de la régionalisation des recrutements se posera également.

La formation du citoyen se trouve réduite à celle d'un salarié, d'un employé et non plus à celle permettant la compréhension du monde et sa critique.

**L Joly du Snu Pôle emploi/FSU** a rappelé que la question de la formation continue vient de l'Education populaire, de la notion de promotion sociale (faire des individus libres et critiques). Dans ce cas la formation n'est pas une variable d'ajustement mais devient émancipatrice.

La formation initiale et continue ne sont pas incompatibles.

En 2009, le rapport Guéguot critiquait le fait qu'il y avait trop de structures et prévoyait d'apprendre à la personne à s'orienter, à devenir autonome.

La loi de 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie énonce pour principe un accès à l'information et au conseil pour acquérir des connaissances et des compétences pour s'orienter.

En 2009 l'AFPA est accusée d'être juge et partie et d'alimenter ses propres formations. Et décision est prise de transférer les psychologues du travail à pôle emploi au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Les psychologues ont demandé le respect du code de déontologie des psychologues (bureaux fermés, respect de la personne...). Mais pour que ce code ait une valeur juridique, il doit être intégré au code de l'entreprise.

Dans les missions de pôle emploi, il y a l'orientation et l'information. Il y a eu la création d'une direction Orientation Formation à Pôle emploi chargée de la sécurisation des parcours. Mais les conditions de travail des agents ne permettent pas d'exercer ces missions.

En 2010 les conséquences de la fusion ANPE et ASSEDIC sont la perte de métiers et de qualifications : les fonctions sont dissoutes les unes dans les autres. Tout le monde travaille avec tout le monde et fait la même chose → uniformisation du travail et perte d'identité professionnelle.

## **2) Rencontre avec F Bonneau, président de la Région Centre et vice président de l'ARF chargé des questions d'Education**

Lors du stage du 20 novembre, la FSU a rencontré F Bonneau Président de la Région afin de l'interpeller sur les projets de la région en matière de formation professionnelle et d'orientation. F Bonneau s'est bien gardé de parler d'insertion et de l'associer avec la notion d'orientation. De la même manière qu'il n'a pas parlé de fusion de structures dans le cadre du SPO mais de meilleure articulation.

Cependant la fin de son intervention montre que le futur Service Public Territorialisé d'Orientation qu'il définit, correspond aux analyses critiques qu'en fait le Snes : dans un 1er temps il en minimise les conséquences : « faire un réseau ne veut pas dire diluer », « s'il y a labellisation sans que cela change les choses, où est le problème » (alors pourquoi mettre en place la labellisation !!!). Dans un 2ème temps il évoque la question de la clarification des missions (pourquoi aborder cette question si ce n'est pour transformer ces mêmes missions), le fait de mutualiser les moyens et de faire des formations communes pour l'accompagnement dans la recherche d'informations : les conséquences du SPO critiquées par le SNES.

## **3) Réunions syndicales organisées par le SNES dans tous les départements en décembre et janvier**

Ces réunions ont réuni une centaine de collègues. L'objectif était d'informer l'ensemble des personnels des CIO sur les conséquences de la régionalisation des services. En rappelant la chronologie des différentes lois, circulaires et rapports, nous avons souhaité démontrer d'une part la logique mise en place progressivement et qui consiste à réduire l'orientation à l'insertion et d'autre part l'offensive des régions :

- 2003 projet de décentralisation des CIO que l'ensemble de la profession rejette,
- 2006/2007/2008 : entretiens d'orientation transférés aux enseignants, mise en place du Parcours Découverte des Métiers et des Professions (PDMF), accompagnement personnalisé qui comprend l'orientation des élèves, tutorat.
- 2009 : loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie avec le processus de labellisation (voir le site du Snes d'Orléans-Tours pour plus de précisions) et la mise en place des plates formes décrochage,
- 2011 : réécriture du décret sur les missions des co-psy,
- 2012 :
  - signature entre l'Association des Région de France et le 1er ministre de 12 engagements dont un qui prévoit la création d'un service public d'orientation régional ou territorialisé
  - projet de loi sur l'Ecole
  - projet de loi sur la décentralisation (acte III) où il est question que les régions prennent en charge financièrement les CIO mais en en définissent les missions.

Il a été pointé que l'orientation est toujours abordée sous l'angle de l'insertion et de l'adéquation formation/emploi et notamment emploi local.

L'autre angle pour discréditer les CIO et le travail des co-psy, c'est de rappeler le nombre de décrocheurs et le chômage des jeunes et de les mettre en lien avec un manque d'informations sur les métiers et une orientation subie.

Ce fut l'occasion de discuter de la spécificité de l'orientation scolaire et de rappeler que la FSU défend un service public à 2 branches une branche dans l'EN avec les CIO, spécialisée dans l'orientation scolaire et une branche plutôt en direction des adultes qui souhaiteraient se reconverter, se former... Il est entendu que ces 2 branches collaboreraient étroitement.

Un point important concernant la mise en place du processus de labellisation dans la Région a été abordé et notamment pour mettre en évidence le manque de concertation et d'information des collègues.

La question de la remise en cause de l'unité du système éducatif avec la régionalisation de la carte des formations a été également abordée.

A Châteauroux la confrontation de 2 approches, de 2 analyses, celle du Snes et celle du Sgen a permis aux collègues d'en apprécier les différences : pour le Sgen c'est la mise en place du service public d'orientation territorialisé qui va sauver les CIO et notamment leur financement. Pour le Sgen il faudra être vigilant sur la convention entre le Recteur et le Président de région qui organisera cette régionalisation des services. Mais comment pourra-t-on alors assurer un service identique sur toute la France ? Les missions des CIO seront donc à géométrie variable. Pour le Snes le SPO a permis de créer les conditions d'une régionalisation des CIO et à terme une fusion des structures.

A chaque réunion, des propositions d'actions ont été avancées : pétition nationale à faire signer aux enseignants dans les établissements, lettre aux députés avec demande de rencontre, motion aux CA, rencontres avec les fédérations de parents d'élèves, réponse à la lettre du ministre envoyée à tous les personnels...

#### **4) Réunion syndicale copsy/dcio du 17 janvier**

Lors de cette réunion, nous avons travaillé sur les actions à mettre en œuvre pour s'opposer au projet de loi de régionalisation des CIO :

- informer les parents : lettre fédération de parents d'élèves, tract parents (forum)
- informer les enseignants : lettre enseignants
- interpellier les députés et les sénateurs : lettre
- « ce à quoi je tiens dans mon métier de co-psy » : texte à envoyer au Ministre/Rectrice...
- lettre Rectrice
- Lettre Président de région
- organiser des heures de vie syndicale dans les établissements
- organiser des conférence de presse

Tous les documents joints à cet info flash, seront mis en ligne sur le site du Snes Orléans-Tours

#### **5) Actions dans les départements**

Dans le département du Cher, les personnels, dans une lettre adressée au DASEN demande que le processus de labellisation soit interrompu.

Dans l'Indre et Loire : une action lors du forum a été organisée les 18 et 19 janvier : distribution de tracts.

Dans l'Eure et Loir : distribution de tracts lors du forum des 25 et 26 janvier.

#### **6) Dates importantes**

- Grève dans la fonction publique le jeudi 31 janvier
- Colloque « Psychologie malmenée, usagers maltraités » les 30 et 31 à Paris
- Action copsy/dcio à l'initiative de l'intersyndicale SNES/CGT/SUD/FO à Paris le vendredi 8 février
- Assises de l'Orientation le vendredi 15 mars 2013 à Orléans (stage syndical)

#### **7) CAPA liste d'aptitude DCIO le 29 janvier à 10h**

#### **8) Contractuels**

Un info rapide spécial « contractuel » est arrivé dans tous les CIO. Un dossier complet est à consulter sur le site du Snes d'Orléans-Tours.

SNES – 9, rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS Tél. : 02 38 78 07 80

Fax : 02 38 78 07 81

Site Internet : [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu) email : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu)